

TABLEAU 4. MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR LES SUBSTANCES ET CULTURES CLÉS AFFECTANT L'HORTICULTURE DES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP) INTRODUITES AU COURS DE LA PÉRIODE AVRIL-JUIN 2023. (EN VERT : LMR PLUS ÉLEVÉE ; EN ROUGE : LMR ABAISSÉES).

Substance active	Culture	LMR précédente au Royaume-Uni [mg/kg]	Nouvelle LMR britannique [mg/kg]	Date d'entrée en vigueur	Règlement
Fosétyl-aluminium	Pommes de terre	40	200	06/06/2023	GB MRL 2023/009
Spinétorame	Laitues	10	0,01 (*)	16/11/2023	GB MRL 2023/008
Thirame	Bananes	0,2	0,05 (*)	14/12/2023	GB MRL 2023/011
Thirame	Tomates	0,1*	0,05 (*)	14/12/2023	GB MRL 2023/011

*Limite de détermination (LOD)



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market+ mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.